



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 octobre 2025 — N° 8

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josiane Farand.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Parent.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Coudé.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Amitié Soleil.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le travail des personnes qui s'impliquent en politique municipale.

22 octobre 2025

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Bissonnet.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner le 90^e anniversaire de la Légion royale canadienne de Salaberry-de-Valleyfield.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner l'acquisition collective du phare de L'Échouerie.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de la Mission Nouvelle Génération.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de L'Arche Outaouais.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 275^e anniversaire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

22 octobre 2025

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Rapport annuel de gestion 2024–2025 du Musée d’art contemporain de Montréal.
(Dépôt n° 220-20251022)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l’Assemblée nationale, en date du 9 octobre 2025 :

Décision 2370 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;
(Dépôt n° 221-20251022)

Décision 2372 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;
(Dépôt n° 222-20251022)

Décision 2373 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.
(Dépôt n° 223-20251022)

22 octobre 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, dépose :

Un graphique intitulé *Pour le mieux-être collectif : évolution du nombre de personnes sur la liste d'attente en santé mentale (1^{re} ligne)*;
(Dépôt n° 224-20251022)

Un graphique intitulé *Nombre de personnes en attente hors délai d'un service de première ligne en santé mentale*.
(Dépôt n° 225-20251022)

Motions sans préavis

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) présente une motion concernant la hausse des loyers; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), présente une motion concernant les services de garde éducatifs à l'enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 octobre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère son opposition formelle à la Loi constitutionnelle de 1982 à laquelle aucun gouvernement du Québec n'a accepté d'adhérer depuis, incluant tous les gouvernements formés par le Parti libéral du Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande à toutes les formations politiques représentées en cette Chambre de s'engager à ne pas signer la constitution de 1982.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 42 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **1**

Mme Setlakwe, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant la responsabilité des membres de l'Assemblée d'élever le débat public; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*;

22 octobre 2025

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions concernant une demande visant à rejeter le projet de règlement modifiant le calcul des augmentations de loyer;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la conversion des garderies non subventionnées en garderies subventionnées;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la sécurisation de l'intersection de la route 337 avec la montée Hamilton et le chemin Vincent-Massey.

22 octobre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, et qu'elle tienne des auditions publiques à compter du 4 décembre 2025;

QUE les mémoires et demandes d'interventions soient reçus au secrétariat de la commission au plus tard le 24 novembre 2025;

QUE le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 27 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 15 minutes 47 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 9 minutes 28 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 4 minutes 44 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 45 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

22 octobre 2025

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le principe du projet de loi n° 112, Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 112 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 112 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 99, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 99 est adopté.

À 12 h 47, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fortin (Pontiac) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'après sept ans au gouvernement, la Coalition avenir Québec est toujours incapable de concrétiser sa promesse de réformer le régime forestier;

QU'elle rappelle que dans le contexte des tarifs américains, une réforme du régime forestier est plus que jamais nécessaire pour offrir une meilleure prévisibilité à l'industrie et afin que le Québec demeure compétitif pour attirer les investissements ainsi que pour protéger l'impact économique de ce secteur;

QU'elle rappelle que l'industrie forestière représente des dizaines de milliers d'emplois dans les différentes régions du Québec et que plusieurs de ces travailleurs ne sont présentement pas en emploi suite à la fermeture d'usines dans leurs régions;

QU'enfin, elle condamne le manque de courage du gouvernement actuel et qu'elle dénonce son abandon pur et simple de nos régions, de nos communautés forestières et au premier chef, de nos travailleurs de la forêt.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 20 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

22 octobre 2025

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Bouazzi (Maurice-Richard) propose :

QUE la motion du député de Pontiac soit amendée de la manière suivante :

Insérer, au deuxième alinéa :

1. après les mots « une réforme du régime forestier », les mots « , construite en collaboration dans le respect des valeurs et des intérêts des Premières Nations, »;
2. après les mots « prévisibilité à l'industrie » les mots « , une meilleure préservation et une plus grande résilience de la forêt face aux changements climatiques ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'après sept ans au gouvernement, la Coalition Avenir Québec est toujours incapable de concrétiser sa promesse de réformer le régime forestier;

QU'elle rappelle que dans le contexte des tarifs américains, une réforme du régime forestier, construite en collaboration dans le respect des valeurs et des intérêts des Premières Nations, est plus que jamais nécessaire pour offrir une meilleure prévisibilité à l'industrie, une meilleure préservation et une plus grande résilience de la forêt face aux changements climatiques et afin que le Québec demeure compétitif pour attirer les investissements ainsi que pour protéger l'impact économique de ce secteur;

QU'elle rappelle que l'industrie forestière représente des dizaines de milliers d'emplois dans les différentes régions du Québec, et que plusieurs de ces travailleurs ne sont présentement pas en emploi suite à la fermeture d'usines dans leurs régions;

22 octobre 2025

QU'enfin, elle condamne le manque de courage du gouvernement actuel et qu'elle dénonce son abandon pur et simple de nos régions, de nos communautés forestières et au premier chef, de nos travailleurs de la forêt.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Fortin (Pontiac) et sur la motion d'amendement de M. Bouazzi (Maurice-Richard), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Laframboise (Blainville) propose :

QUE la motion du député de Pontiac soit amendée de la manière suivante :

Dans le premier alinéa :

1. Remplacer les mots « qu'après sept ans au gouvernement » par le mot « que »;
2. Remplacer les mots « est toujours incapable de concrétiser sa promesse de réformer le régime » par les mots « est la seule formation politique à s'être engagée à réformer le régime forestier mis en place, faut-il se le rappeler, par les libéraux, il y a une quinzaine d'années ».

Supprimer, dans le deuxième alinéa, les mots « des tarifs américains », « plus que jamais » ainsi que « et afin que le Québec demeure compétitif pour attirer les investissements ainsi que pour protéger l'impact économique de ce secteur; »;

Supprimer, dans le troisième alinéa, les mots « et que plusieurs de ces travailleurs ne sont présentement pas en emploi suite à la fermeture d'usines dans leurs régions; »;

Supprimer le quatrième alinéa.

22 octobre 2025

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la Coalition Avenir Québec est la seule formation politique à s'être engagée à reformer le régime forestier mis en place, faut-il se le rappeler, par les libéraux, il y a une quinzaine d'années;

QU'elle rappelle que dans le contexte, une réforme du régime forestier est nécessaire pour offrir une meilleure prévisibilité à l'industrie;

QU'elle rappelle que l'industrie forestière représente des dizaines de milliers d'emplois dans les différentes régions du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Fortin (Pontiac) et sur les motions d'amendement de M. Bouazzi (Maurice-Richard) et de M. Laframboise (Blainville), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) accepte la proposition d'amendement de M. Bouazzi (Maurice-Richard) et refuse la proposition d'amendement de M. Laframboise (Blainville).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix.

La motion est rejetée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 221 du Règlement, la motion de M. Fortin (Pontiac) est ensuite mise aux voix sans lecture; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

22 octobre 2025

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que le projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 82 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 octobre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 41, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 octobre 2025, à 9h40.

La Présidente

NATHALIE ROY

22 octobre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski) :

(Vote n° 42)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Dufour (IND)
(Abitibi-Est)